



## Accident du travail

-----  
Par Mm83000

Bonjour,  
Suite à un accident du travail le véhicule de mon employeur m'a causé des dommages corporel.  
Mon employeur n'a pas fait le nécessaire auprès de son assurance pour signaler cet accident de travail.  
Combien de temps ai-je pour engager un avocat corporel pour le préjudice subi ?  
Je vous remercie pour votre réponse cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

Je ne comprends pas bien le contexte ...  
C'est un accident du travail ou un accident de la route avec tiers identifié ?

Pourriez vous préciser le contexte ?  
Je ne vois pas bien comment un simple véhicule peut vous causer un dommage corporel .

Si c'est un accident du travail, déclaré comme tel, vous serez indemnisé tel que le prévoit la législation pour tous accident du travail .

-----  
Par Heniri

Hello !

Si vous avez eu un accident durant le travail dans lequel un véhicule de l'employeur est impliqué l'assurance de ce véhicule n'entre absolument pas en compte.

C'est la sécurité sociale qui couvre votre accident du travail (soins et éventuel arrêt de travail). Votre employeur a-t-il déclaré l'accident à la sécurité sociale ?

A+

-----  
Par Mm83000

Bonsoir,  
merci pour votre intérêt  
Je vous explique un peu mieux

Le véhicule était en pente et La portière de l'utilitaire s'est refermée sur mon bras.  
J' ai été en accident de travail.

Mais puis-je engager un avocat spécialisé en dommage corporel pour le préjudice dons je suis victime

et si oui quel est le délai a partir de la date de l'accident pour le faire.

Merci pour vos réponses

-----  
Par kang74

Vous êtes en accident du travail .

Vous êtes actuellement indemnisé pendant la durée de vos soins, et du montant des soins, et d IJSS pour votre arrêt de travail.

Vous ne serez indemnisé qu à ce titre.

Donc inutile de prendre un avocat en dommages corporels, ce sera la sécurité sociale qui, une fois votre état de santé consolidé décidera d indemniser une éventuelle incapacité permanente .

Absolument rien à voir avec une assurance automobile.

-----  
Par Mm83000

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre retour

j'y vois plus clair maintenant et vraiment merci d'avoir pris le temps de répondre à mes questions.

Je vous souhaite une excellente journée

cordialement